

# Offizielle Nachrichten = Nouvelles officielles

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **3 (1894)**

Heft 44

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

Abonnement:

Schwyz: Fr. 5.— jährlich. Fr. 2.— halbjährlich. Ausland: Unter Kreuzband Fr. 7.50 (6 Mark) jährlich. Deutschland, Oesterreich und Italien: Bei der Post abonnirt: Fr. 8.— (Mk. 4.—) jährlich. Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts per 1 spatige Zeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entsprechendes Rabatt. Vereinsmitglieder bezahlen die Hälfte.

Abonnements:

Pour la Suisse: Fr. 5.— par an. Fr. 3.— pour 6 mois. Pour l'Étranger: Envoi sous bande: Fr. 7.50 par an. Pour l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Abonnement postal: Fr. 8.— (Mk. 4.—) par an. Les sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 cts. pour la petite ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce. Les sociétaires payent moitié prix.

Hôtel-Revue

3. Jahrgang

3me ANNÉE

Organ und Eigentum des

Organe et Propriété de la

Schweizer Hotelier-Vereins.

Société Suisse des Hôteliars.

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 23, Basel. Telegramm-Adresse: „Hôtelrevue Basel.“

TÉLÉPHONE No. 1573.

Rédaction et Expedition: Rue des Etoiles No. 23, Bâle. Adresse télégraphique: „Hôtelrevue Bâle.“

Offizielle Nachrichten.

Avis an die Mitglieder!

Unter dem Protektorate der Königin der Niederlande findet nächstes Jahr in Amsterdam eine Weltausstellung für Hotel- und Reisewesen statt, und ist der Schweizer Hotelier-Verein von kompetenter Seite zur Beteiligung an derselben freundlichst eingeladen worden. Mit Rücksicht auf die im Jahre 1896 in Genf stattfindende nationale Ausstellung, an welcher unser Verein sich offiziell beteiligen wird, muss jedoch von einer Beteiligung an der Amsterdamer Ausstellung von Vereinswegen Umgang genommen werden und es jedem Einzelnen überlassen bleiben, dieselbe zu besichtigen oder nicht. Die Ausstellung für Hotel- und Reisewesen umfasst 15 Gruppen: 1. Baukunst. 2. Transportmittel. 3. Allgemeine Industrie. 4. Industrie der Nahrungsmittel. 5. Fluss- und Seefischerei. 6. Hygiene. 7. Maschinerien. 8. Beleuchtung. 9. Kunstindustrie. 10. Erwärmung. 11. Geographische Abteilung. 12. Vollständige Einrichtungen. 13. Sicherheitsmittel. 14. Gartenbau. 15. Versicherung. Die Ausstellung dauert vom 3. Mai bis 1. November 1895. Der Anmeldestermin geht mit 15. November 1894 zu Ende. Behufs näherer Informationen wende man sich an das Generalsekretariat der Ausstellung, Bureau Singel 451 Amsterdam. Anmeldeformulare sind eine Anzahl auf unserm Centralbureau vorrätig.

Lucerne, den 26. Oktober 1894.

Schweizer Hotelier-Verein:

Der Präsident:

J. Döpfner.

Nouvelles officielles.

Avis aux Sociétaires.

Quelques personnes autorisées ont obligeamment invité la Société Suisse des Hôteliars à prendre part à l'Exposition universelle de l'industrie des hôtels et des voyages qui aura lieu l'année prochaine à Amsterdam sous le patronage de la Reine des Pays-Bas. Considérant l'Exposition nationale de Genève en 1896, à laquelle notre Association sera officiellement représentée, celle-ci doit renoncer à figurer comme société à celle d'Amsterdam, chaque membre restant d'ailleurs pleinement libre de participer ou non à cette dernière. L'Exposition d'Amsterdam comprend les 15 groupes suivants: 1. Architecture. 2. Moyens de transport. 3. Industrie en général. 4. Industrie des denrées alimentaires. 5. Pisciculture de rivières, lacs et mer. 6. Hygiène. 7. Machines et engins. 8. Systèmes d'éclairage. 9. Arts industriels. 10. Systèmes de chauffage. 11. Partie géographique. 12. Installations complètes. 13. Appareils de sauvetage, engins de sûreté. 14. Horticulture. 15. Assurances. — L'Exposition durera du 3 mai au 1er novembre 1895. Le dernier délai pour les demandes d'admission est fixé au 15 novembre 1894. Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat général de l'Exposition, Bureau Singel 451, Amsterdam. Notre Bureau central à Bâle tient à la disposition des sociétaires un certain nombre de formulaires de demandes d'admission.

Lucerne, le 26 Octobre 1894.

Société Suisse des Hôteliars:

Le Président:

J. Döpfner.

Procès-verbal

de l'Assemblée générale de la Société Suisse des Hôteliars, réunie le 22 Octobre 1894 dans la salle du Casino à Berne.

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion. 2. Comptes annuels. 3. Election de deux commissaires-vérificateurs. 4. Fixation du budget et éventuellement du montant de la cotisation annuelle. 5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle. 6. Exposition nationale de Genève en 1896. 7. Modification des statuts. 8. Proposition tendant à la publication d'un livre conforme aux principes exposés dans les nos 3 et 4 de l'Hotel-Revue de 1894. (Rapporteur: M. Berner de l'Hotel Euler à Bâle). 9. Désignation du lieu de la prochaine Assemblée générale. 10. Propositions individuelles.

A 11 heures et demie, M. le Président Döpfner ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 52 sociétaires présents et entend lecture des télégrammes et lettres d'excuse de MM. Truttmann (Seelisberg), Rob. Hafli (Lucerne), Giger (St-Moritz), Riesen-Ritter (Bienne) et Chessex (Terrièr). Sont désignés comme scrutateurs MM. J. Borsinger (Verenahof, Baden) et Ed. Baltiswyler (Hotel Central, Zurich).

Des télégrammes de salutations et de félicitations ont été envoyés par MM. Otto Hoyer, Président de l'Association internationale G. Arras, du „Kaiserhof“ à Berlin et Fritz Richert, directeur du „Kaiserhof“ à Wiesbaden.

Les membres décédés depuis la dernière Assemblée générale sont:

- J. Sterchi-Wettach, Grand Hotel-Kurhaus, Müren (le 11 décembre 1893); Carl Schreiber-Huber, Hôtels Rigi-Kulm et Rigi-Staffel (le 7 mars 1894); Gottlieb Lutz-Johannes, Hotel Kraft, Bâle (le 14 avril 1894); H. Niederhäuser-Faucherer, Hotel des Trois-Rois, Vevey (le 20 juin 1894).

Le Président prononce quelques chaleureuses paroles de regrets et de reconnaissance envers les membres décédés et surtout envers M. Lutz, qui a toujours eu à cœur les intérêts de la Société et, comme membre de la Commission de surveillance du Bureau central officiel, a rendu à ce dernier des services signalés. Les assistants se lèvent en l'honneur de la mémoire de leurs collègues décédés.

Admission dans la Société:

M. Louis Jehli-Meyer, Hotel du Soleil à Neuchâtel.

Démision:

M. C. Lattmann, Hotel et Pension Lattmann à Ragaz.

Après avoir entendu ces communications, l'Assemblée aborde la discussion des objets à l'ordre du jour.

Tract. 1. Rapport de gestion. A titre de complément, le Président fait remarquer qu'en ce qui concerne la responsabilité des hôteliers pour les envois de valeur déposés dans leurs bureaux à l'adresse des voyageurs, l'Administration fédérale des postes n'a pas encore notifié le résultat de l'enquête ouverte à ce sujet. Bien qu'on ne puisse se dissimuler qu'il est difficile à cette Autorité de satisfaire à nos vœux, il faudra néanmoins réitérer prochainement notre requête et prier l'Administration des postes de nous communiquer la décision annoncée dans sa première réponse.

Personne ne formulant d'observation au sujet du rapport de gestion, ce dernier est adopté sans discussion.

Tract. 2. Comptes annuels. Ils figurent dans le rapport de gestion et comportent les chiffres principaux suivants:

Table with 2 columns: Recettes (Fr. 10,552.80), Dépenses (Fr. 7,507.16), Excédent de recettes (Fr. 3,045.64), Fortune sociale au 30 septembre 1894 (Fr. 19,930.38)

Ces comptes, dont les sociétaires peuvent prendre connaissance auprès du bureau de l'Assemblée, ont été examinés par les commissaires-vérificateurs MM. C. Kracht et F. Kussler, qui en ont constaté l'exactitude dans un rapport écrit. M. Kussler fait encore un court exposé verbal du résultat de l'examen, après quoi l'Assemblée approuve les comptes et en donne décharge au Comité.

Tract. 3. Election de deux commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1894/95. Sont confirmés dans ces fonctions MM. C. Kracht (Hotel Baur au Lac, Zurich) et Fr. Kussler (Hotel des Salines, Bex).

Tract. 4. Fixation du budget et de la cotisation annuelle de 1894/95. Le budget projeté pour 1894/95 et imprimé dans le rapport de gestion, prévoit les chiffres ci après:

Recettes:

Table with 2 columns: Cotisations d'entrée (Fr. 200.—), Cotisations annuelles (Fr. 9,900.—), Intérêts (Fr. 400.—), Total (Fr. 10,500.—)

Dépenses:

Table with 2 columns: Subvention au Bureau central officiel (Fr. 5,000.—), id. à l'Ecole professionnelle (Fr. 3,500.—), Cotisation à l'Union suisse du commerce et de l'industrie (Fr. 200.—), Secrétariat, imprimés, etc. (Fr. 1,500.—), Imprévu (Fr. 300.—), Total (Fr. 10,500.—)

Le Conseil d'administration ayant proposé d'inscrire encore au budget une somme de Fr. 500 pour la publicité-réclame, l'Assemblée se range à cette proposition et adopte le budget en relevant à Fr. 10,400 la rubrique „cotisations annuelles“, d'où s'ensuit que recettes et dépenses se balancent au chiffre de Fr. 11,000.

Relativement à la fixation de la „cotisation annuelle“, on a admis que les sociétaires auront à acquitter ou bien le montant de 50 centimes par chambre perçu jusqu'ici, ou bien la cotisation fixe annuelle prévue au n° 7 de l'ordre du jour „Modification des statuts“.

Tract. 5. Communications relatives à l'Ecole professionnelle. Le Président fait savoir à titre préliminaire que cette institution est en bonne voie de prospérité et qu'il faudra songer à son agrandissement; puis M. Tschumi, Président du Comité de surveillance de l'Ecole, présente un rapport faisant suite au mémoire substantiel qui a été envoyé à tous les sociétaires.

Les résultats du premier semestre scolaire sont restés au-dessous de ce qu'on en attendait; les motifs de ce résultat sont: les différences très notables du degré d'instruction chez les élèves, la durée trop brève des cours et le défaut d'expérience. Ce premier semestre a été une période d'essai pour les élèves, mais surtout pour le personnel enseignant. On en a profité autant que possible, de sorte que tout permet d'espérer que les résultats futurs seront meilleurs.

Des 23 élèves ayant suivi les cours jusqu'à la clôture de l'Ecole, 13 ont été placés dans des hôtels. Interrogés à ce sujet, 12 patrons ont répondu favorablement sur la tenue et la conduite de leurs jeunes employés, tout en disant que d'une manière générale la pratique laissait à désirer. Cette plainte semble fondée, mais s'explique, car 2 heures d'exercices pratiques par semaine donnent pour tout le semestre 48 heures, ce qui est insuffisant pour acquérir les connaissances pratiques si nécessaires à un employé d'hôtel. Afin de remédier à cet inconvénient, les élèves seront à l'avenir divisés en deux groupes qui s'exerceront séparément aux divers services de l'exploitation normale d'un hôtel, l'un à l'Hotel Beau-Rivage, l'autre à l'Hotel d'Angleterre.

A l'expiration du délai fixé au commencement de septembre dernier, il nous était parvenu 42 demandes d'admission qui furent suivies de 16 autres, mais celles-ci ont été repoussées d'emblée, le manque de place ne nous permettant pas d'admettre plus de 28 élèves. Des 42 premiers postulants on a éliminé d'abord ceux au-dessus de 18 ans, l'expérience nous ayant appris que la promiscuité d'élèves trop disparates au point de vue de l'âge nuit à la bonne marche de l'ensemble; ensuite on a refusé ceux ne comprenant qu'une langue et de ceux qui restaient nous n'avons admis que ceux possédant de bons certificats d'études. Ces nombreux refus ont soulevé ci et là des récriminations et nous ont valu le reproche de mauvais vouloir, reproche d'ailleurs absolument injustifié et immérité, attendu que chaque demande a été examinée objectivement, sans acception de personnes.

Le chiffre considérable des demandes d'admission prouve que la création de l'Ecole a répondu à un besoin urgent. Sa prospérité future dépend de la direction qui lui sera donnée; son agrandissement s'impose, les conditions actuelles étant insuffisantes et l'Hotel d'Angleterre trop restreint. Tout revient à savoir de quelle manière il faut procéder pour introduire cette indispensable réforme. Personnellement, le rapporteur estime qu'il y a trois points principaux à envisager: 1. Où trouver l'homme capable à tous égards de diriger l'institution? Il faudrait qu'il eût en lui l'étoffe tant d'un bon professeur que d'un parfait hôtelier. 2. Où installer l'Ecole? Faut-il acheter un immeuble ad hoc ou bien existe-t-il un autre moyen de résoudre le problème? 3. Comment organiser les cours? Un semestre constituant un laps de temps trop limité pour des jeunes gens sans connaissances pratiques, il faudra bon gré mal gré étendre l'enseignement à une année entière au moins. Tout hôtelier désireux de vouer son fils au métier, le placera, non plus dans un pensionnat quelconque pour y apprendre les langues, mais bien plutôt dans notre Ecole où le jeune homme, à côté de celles-ci, recevra un enseignement pratique et spécial à la carrière qu'il a choisie. Pour les élèves de cette catégorie on prévoirait par exemple une année d'études, tandis qu'un semestre pourrait suffire en ce qui concerne les élèves ayant déjà quelques connaissances pratiques et qui veulent